

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020

MP

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Jacques ROCA (*heure d'arrivée : 18 heures 50 minutes*) - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA – Nicolas HERQUÉ –

PROCURATION : Aline NARS à André MIR

ÉTAIENT ABSENTS (excusés) : Hélène GUIOUNET - Jean-Henri MIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : René DARAN

Le Conseil Municipal :

- ◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 24 août 2020.

Approuvé.

- ◆ dans le cadre du projet de mise en place d'un silo à sel à Espiaube dont le coût des travaux est estimé à 32 950 € H.T., sollicite de l'Etat les subventions les plus élevées possibles :

↳ au titre de la DETR 2020 ;

↳ au titre de la DSIL 2020.

Adoptées à l'unanimité.

- ◆ s'oppose à l'instauration au 1^{er} janvier 2020 de la taxe de séjour intercommunale sur le territoire de la commune de Saint-Lary-Soulan.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ prend acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport du délégataire, SAS LE MERCURE DE SAINT-LARY, sur la gestion du complexe thermal au titre de l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ prend acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport du délégataire, SUEZ, sur le prix et la qualité du service public de l'eau au titre de l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020/52 du 29 mai 2020

- ◆ désigne les représentants du Conseil Municipal dans les établissements publics de coopération intercommunale :

NOM DU SYNDICAT	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT	André MIR Jacques SALAT	René DARAN Nicolas HERQUÉ
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ	Jean-Henri MIR	Jacques SALAT
SIVOS D'ARREAU ET DE SES VALLÉES	Aline NARS	Sophie REY
SIVU AURE 2000	André MIR Philippe AIZIER Alain DEDIEU Jean-Henri MIR	Jacques SALAT René DARAN Hélène GUIOUNET Jacques ROCA

Adoptée à l'unanimité.

.../

◆ décide de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Saint-Lary-Soulan possède en Occitanie.

Adoptée à l'unanimité.

◆ Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

- ✎ Bilan rentrée scolaire.
- ✎ Bilan saison estivale (dont extension de terrasses cafés et restaurants).
- ✎ Décision relative aux manifestations programmées d'ici la fin de l'année au regard du contexte de COVID 19.
- ✎ Changement de véhicule mairie.
- ✎ Projet de piste V.T.T. Pla d'Adet / Village.
- ✎ Réponse au courrier de la gérante de la Maison de Santé.
- ✎ D.I.A. maison VERDIER.
- ✎ Avenant n° 7 ALTISERVICE.

En marge du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux qu'il assume certains mandats, notamment au niveau d'associations nationales tel que :

➤ Trésorier A.N.M.S.N.

et informe qu'il a postulé au Comité Directeur de l'A.N.E.M. (Assemblée Générale 16/10/2020).

Ajoute que, par ailleurs, il est également :

➤ Vice-Président au S.I.A.H.V.A.

➤ Vice-Président de la Communauté de Communes Aure Louron chargé du développement territorial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,



André MIR